

E FOOT 38

PV N° 316



du vendredi 4 Novembre 2016



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

ASSEMBLEE GENERALE HIVER.....	3
POUVOIR	4
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	5
COMMISSION DES ARBITRES	7
COMMISSION DELEGATIONS	10
COMMISSION ETHIQUE.....	12
COMMISSION FEMININES	13
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	15
COMMISSION FUTSAL.....	17
COMMISSION DES REGLEMENTS	19
COMMISSION SPORTIVE	27
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS.....	29
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE.....	30
COMMISSION TECHNIQUE	32
AMICALE DES EDUCATEURS	34
COMMISSION DES TERRAINS	35
COMMISSION D'APPEL	36

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCE

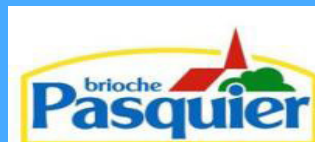


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE HIVER OU « FIN D'ANNÉE »

SAISON 2016/2017

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2016 À 9H00
« TREMPLIN SPORT FORMATION » (EX CREPS)
DOMAINE DE LA BRUNERIE
180, BOULEVARD DE CHARAVINES
38500 VOIRON

ATTENTION CETTE PARUTION TIENT LIEU DE CONVOCATION

ORDRE DU JOUR

A PARTIR DE 7H45

Pointage et signature des listes de présence par les représentants des clubs

A 9H00

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire:

Allocution de Monsieur le Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

Allocution de Michel MUFFAT- JOLY Président du District

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Modification des Statuts)

1. Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale « Eté » du vendredi 24 juin 2016 à CHABONS.
2. Approbation des comptes de l'exercice 2015-2016 clos le 30 juin 2016
3. Rapport du commissaire aux comptes
4. Présentation et vote des tarifs du District ainsi que le budget prévisionnel de la saison 2017/2018
5. Etude des vœux présentés par les clubs, les Commissions et le Comité Directeur du District
6. Questions diverses : pour être étudiées, celles-ci devront parvenir par écrit au Secrétariat du District pour le **21 novembre 2016**

Conformément à l'article 10 des Statuts du District, TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ETRE REPRESENTES sous peine d'une sanction financière (260 euros).

De plus il est précisé (article 14 des mêmes statuts) que le représentant du club est son Président qui doit être muni de sa licence. En cas d'empêchement, de celui-ci, il peut être remplacé par un membre du Bureau du club, muni lui-même de sa propre licence et d'un pouvoir de son Président (modèle sur PV ou sur le site).

Il est précisé que cette Assemblée Générale d'Hiver ou fin d'année concerne **TOUS LES CLUBS (LIBRES, ENTREPRISES, FEMININS, FUTSAL, FOOT LOISIRS etc...)**



POUVOIR

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER OU «FIN D'ANNEE» DU DISTRICT DE L'ISERE SAISON 2016-2017

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2016 A 7H45 (Emargement)
« TREMPLIN SPORT FORMATION » (ex CREPS)
Domaine de la Brunerie
180, boulevard de Charavines
38500 VOIRON

POUVOIR

Je soussigné.....	Cachet du club
Président(e) du club.....	Obligatoire :
Licence dirigeant n°	

DONNE POUVOIR AU DIRIGEANT DESIGNE CI-DESSOUS POUR REPRESENTER LE CLUB A L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE L'ISERE.

Monsieur / Madame.....	Signature :
Fonction.....	
Licence dirigeant n°	

*PARTIE RESERVEE
AU CONTROLE*

Fait à Le
(Signature précédée de la mention
« Bon pour pouvoir »)

Attention : Ce pouvoir devra être présenté au contrôle le jour de l'Assemblée Générale sinon le club sera considéré comme absent à l'Assemblée Générale et se verra amendé.

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

REMISES RECOMPENSES CHALLENGE U11

La remise des récompenses Challenge U11 aura lieu le 30 novembre à 18h30

Liste des récipiendaires :

Challenge U11		
LAUREAT	2015-2016	2 ROCHERS
LAUREAT	2015-2016	BALMES NORD ISERE
LAUREAT	2015-2016	BREZINS
LAUREAT	2015-2016	CHABONS
LAUREAT	2015-2016	ESTRABLIN
LAUREAT	2015-2016	FC2A
LAUREAT	2015-2016	LA MURETTE
LAUREAT	2015-2016	LCA FOOT
LAUREAT	2015-2016	MARTINEROIS
LAUREAT	2015-2016	REVENTIN
LAUREAT	2015-2016	SEYSSINET
LAUREAT	2015-2016	SUD ISERE
LAUREAT	2015-2016	VALLEE BLEUE
LAUREAT	2015-2016	VERSOUD
LAUREAT	2015-2016	VINAY

REMISES RECOMPENSES BENEVOLES DU MOIS FFF ET DISTRICT

La remise des récompenses bénévoles du mois FFF et District sera associée à la remise des maillots des partenaires qui aura lieu le 18 novembre à 19h au District de l'Isère.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS

E-mail Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez ces adresses e-mail, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



CAISSE DE PEREQUATION - FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de l'**Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE

Du 22 Octobre 2016

Amende 32 €

SASSENAGE	U15
PAYS ALLEVARD	U15
DEUX ROCHERS	U15
TOUVET TERRASSE	U15
MANIVAL	U15
QUATRE MONTAGNES	U15
BOURG OISANS	U15
VINAY	U15
G. SUD DAUPHINE	U15
ST SIMEON DE BRESSIEUX	U15
TOUR ST CLAIR	U15

FORFAIT JOURNEE

Du 29-30 Octobre 2016

Amende 32 €

PAYS ALLEVARD	U17
QUATRE MONTAGNES	U17

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

U19-SENIORS

Du 29-30 Octobre 2016

Amende 140 €

ST GEOIRE EN VALDAINE	CHGB
COTE ST ANDRE	CHGB
COLLINES	CHGB
NIVOLAS	CIU19

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

U17-U15

Du 29 Octobre 2016

Amende 93 €

TIGNIEU	CIU15
---------	-------

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13

Du 22 Octobre 2016

Amende 32 €

BOURG OISANS	CHU13
--------------	-------

FORFAIT GENERAL SENIORS – U19

Du 1 Novembre 2016

Amende 90 €

NIVOLAS	U19
---------	-----

RESULTAT INTERNET NON SAISI

Du 29-30 Octobre 2016

Amende 11 €

JARRIE CHAMP	CIU19
NOYAREY	CIR
BELLEDONNE GRESIVAUDAN	U191D
CVL 38	CI

FM NON RETOURNEE

Du 22-23 Octobre 2016

Amende 75 €

CHEYSSIEU	3D
BREZINS	4D
THODURE	4D
BAS BUGEY	FEM A8
VAREZE	CHU13
ECHIROLLES	U19

FM ICOMPLETE

Amende 25 €

BOURG D'OISANS	CIU17
----------------	-------



CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : GRAND M. – ST MAURICE L'EXIL – LRAF – BESSAOUD A. – ST ALBIN L. – STAES E. – BARBIER K. – URBAIN C – VITTOZ J.J. – TREVISAN L. – YUKSEL F. - MILED F. – STAES E. – BOUDISSA H. – HOCINE H. – CICERON F. – BESSAOUD A. – MARTINEZ J. – BOZLAK K. – BENZEGHIBA T. – USVO – AKYUREK.

REGLEMENTS : LA SURE – BARBIER A. MICHALLON B. – AS FONTAINE – BELLEDONNE – GRESIVAUDAN – TOUVET TERRASSE – BEAUVOIR – DURAND Y. – FC2A – RHONE ALPES COMPTABILITE – LCA FOOT 38 – PIERRE CHATEL – AS VERSAU – VOREPPE.

APPEL: PONT DE CLAIX – US RO-CLAIX – ESPOIR FUTSAL 38 – LA BOURBRE – NOYAREY – LCA FOOT 38.

COMMISSION DES ARBITRES

REUNION DU LUNDI 31 OCTOBRE 2016

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO, J CHARLES

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

NOTE AUX ARBITRES

A partir de la semaine 41, les arbitres non formés ne sont désormais plus désignés sur les compétitions utilisant la FMI (Feuille de Match Informatisée)

ATTENTION: Note aux arbitres SENIORS / JEUNES RATTRAPAGE STAGE

Le 11 Novembre 2016 de 7H45 à 12H00

**Lieu : Complexe Colette BESSON
274 Route des Bethanies
38430 MOIRANS**

Présence obligatoire des ARBITRES ABSENTS.

Le Samedi 10 Septembre 2016, ainsi que les arbitres ayant échoués le test physique ou n'ayant pas effectués le test pour différentes raisons

Assistants Agrées LIGUE

Liste définitif et validée a la réunion plénière de la CDA du Jeudi 27 OCTOBRE 2016

Date : Vendredi 11 NOVEMBRE 2016

Lieu : SALAISE sur SANNE de 9h à 17h (Stade)

Séminaire des Arbitres Assistants Agrées Ligue (Drôme/Ardèche, Isère, Lyon et Rhône)



LISTE DES ARBITRES ASSISTANTS POUR LE DISTRICT DE L'ISERE

Messieurs :

AMARI Abdelkader

AKIN Yunus

BAILLET Alain

BEDJAIT Abdelhafid

BOUAZIZ Djamel

BOUJA Najib

CHAARI Hassen

COBAN Huseyin

CORBEL Séverin

CORNU Royald

FIARD Eric

GIRARD VEYRET Norbert

MAURIES Pierre

MILED Faycal

NAVARRO Thierry

PARVEDY Thierry

OMIR Fouad

SARPKAYA Muharren

TOUBAL Lissan

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livre des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » sont disponibles au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017).

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)



CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

LRAF : Pris note

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses

COURRIERS CLUBS

FC CHIRENS : Le Président de la CDA, a pris contact directement avec vous.

AS ST ETIENNE de CROSSEY: Pris note
OLY CLUB EYBENS : Fait

COURRIERS Arbitres :

Mr DJOUDER Mourad : Pris note.

Mr BEDAR Nadir : Pas accord de la CDA.

Mr CHAARI Hassen: lu et noté.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MERCREDI 02 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC,

EXCUSE : DENECHERE Gilles

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

Pour information : Si vous utilisez cette adresse e-mail, il est inutile de faire une copie au District.

Un transfert est fait automatiquement.

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **courrier ou mail avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leurs donner : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS OFFICIELS :

Pensez à bien consulter vos désignations sur l'espace MyFFF régulièrement, les désignations sont susceptibles d'être modifiées jusqu'au vendredi soir. Prenez contact avec le club recevant pour avoir confirmation de l'horaire et du lieu du match.

ACCOMPAGNEMENT FMI :

Nous comptons sur l'implication des délégués pour participer à l'accompagnement FMI qui aura lieu le Week-End du 05/11 au 06/11 et le Week end du 12/11 au 13/11. Vous allez recevoir un Doodle pour vous inscrire sur le match que vous souhaitez faire.

COURRIERS :

Rapports reçus :

Rapports reçus : DUTCKOWSKI Yoan, BECHET Patrice, MORE Claude, BENZEGHIBA Tofik, CICERON Fabien, BOULORD Jean Marc, HAMED HEZAM Zine, BALDINO Aldo

Demandes de délégué : Isle d'Abeau (Nécessaire Fait)

Indisponibilités : Remli Amar, Bechet Patrice

CICERON Fabien	Du	05/11/2016	Au	06/11/2016
BECHET Patrice	Du	12/11/2016	Au	12/11/2016
REMLI Amar	Du	13/11/2016	Au	13/11/2016
MONTMAYEUR Marc	Du	20/11/2016	Au	20/11/2016
BUOSI Bernard	du	25/11/2016	au	28/11/2016

RECTIFICATIFS DE DESIGNATIONS :

Dimanche 30 Octobre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior Coupe Isère	COLLINES	VAREZE	BALDINO Aldo	Frais aux 2 Clubs

DESIGNATIONS

Samedi 05 Novembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U19 Promotion Excellence	2 ROCHERS	GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE	BALDINO Aldo	Frais au Club de 2 Rochers
Sénior Excellence	FC2A	ECHIROLLES 3	DUTCKOWSKI Yoan	Caisse de Péréquation
U15 1 ^{ère} Division	VOIRON MOIRANS	IZEAUX	GUEDOUAR Ridha	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 06 Novembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior Excellence	SAINT MAURICE L'EXIL	EYBENS	COTTIER Raphaël	Caisse de péréquation
Sénior Excellence	VER SAU	AJA VILLENEUVE	BUOSI Bernard	Caisse de Péréquation
Sénior Excellence	MARTINEROIS	MOS 3 RIVIERES 2	BOULORD Jean Marc	Caisse de Péréquation
Sénior Promotion Excellence Poule B	SAINT ANDRE LE GAZ	DEUX ROCHERS	BLANCHEFLEUR Bernard	Caisse de Péréquation
Sénior Féminine à 11 Poule B	MISTRAL	VOIRON MOIRANS	REMLI Amar	Frais aux 2 Clubs

Samedi 12 Novembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 Promotion Excellence Poule B	BOURBRE	MOS 3 RIVIERES	AHMED HEZAM Zine	Frais au Club de Bourbre
U17 Promotion Excellence Poule B	CORBELIN	ISLE D ABEAU	CICERON Fabien	Frais au Club de l'Isle d'Abeau
U19 Excellence	VALLEE DE LA GRESSE	MARTINEROIS	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 13 Novembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior Excellence	MOS 3 RIVIERES 2	SAINT MAURICE L'EXIL	MORE Claude	Caisse de Péréquation
Sénior 1 ^{ère} Division Poule D	CORBELIN	RIVE S	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
Sénior 3 ^{ème} Division Poule E	OLYMPIQUE NORD DAUPHINE 3	CVL 38 3	BENZEGHIBA Tofik	Frais au Club de CVL 38

COMMISSION ETHIQUE

RÉUNION DU MERCREDI 02 NOVEMBRE 2016

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, MONTMAYEUR

COURRIERS

Rapports délégués : Staes, Ciceron, Bechet

Rives Sports : Concernant les U19 et les nouvelles compositions de poules : Les points de bonus malus comptabilisés sur les matches concernant la première poule sont enlevés aux clubs concernés.

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 315 est sur le site pour toutes les catégories.

RECIDIVE CLUBS

RAPPEL RECIDIVE CLUBS

Ci-dessous en complément du tableau que vous pouvez retrouver sur le site du district onglet « éthique », les clubs qui doivent effectuer des formations et la date butoir où ces formations doivent être terminées y compris la certification :

CLUB CONCERNE	DATE BUTOIR
MISTRAL	29/10/2016
CHATTE	10/12/2016
BOURBRE	23/12/2016
VILLENEUVE	03/03/2017
SUD ISERE	31/03/2017
MARTINEROIS	24/03/2017
FC2A	14/04/2017
VILLENEUVE	12/05/2017
ESPOIR ST CLAIROIS	19/05/2017
VILLENEUVE	30/06/2017

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

De plus lors de la parution des dates de formation de la saison 2016-2017 tous ces clubs ont reçu l'information directement sur leur boîte mail officielle.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

Listes reçues : Manival, Izeaux, Asieg, UOP, St Hilaire de la Côte, Tignieu Jamezieu, Union Nord Isere, Noyarey, Ver Sau, Lca, Lauzes, Anthon, Miribel, Oyeu, Liers, Pays d'Alleverd, Four, La Batie Divisin, St Quentin, Sud Isère, , Bourg d'Oisans, Chabons, Seyssins, St Joseph de Rivière, Vallée du Guiers, St Geoire en Valdaine, Deux Rochers, Beauvoir, St Marcellin, Turcs de la Verpillère, Unifoot, Ruy Montceau, Mos3r, Goncelin, Entente foot étangs, Beaurepaire, Asieg, Voreppe, St Lattier, Susville, Valondras, Cassolard Passageois, Cvl 38, Vareze, Tullins, St André le Gaz, St Antoine, Pontcharra, Estrablin, Cessieu, Artas Charantonay, Claix, Domarin, Mahoraise, Martinérois, Olympique Nord Dauphiné, Thodure, Velanne, Veurey, Ver Sau, Ecbf, Cessieu, Charvieu, Balmes Nord Isère, Tunisiens de SMH, Vareze, St Siméon de Bressieux, Dolomieu, Vallée du Guiers bis, Gières, Vourey, Vezeronce Huert, Vallée de la Gresse, Pont de Claix, Moirans, Espoir st Clairois, 4 Montagnes, St Georges de Commiers, Corbelin, Cheyssieu, St Martin d'Uriage, Collines, Chatte, St Cassien, St Paul de Varces, La Cote St André, Crossey, Jarrie Champ, Reventin, Ro Claix, Thodure Vallée de l'Hien, Montferrat, Rives, Asp Bourgoin, St Maurice l'Exil, La Sure, Le Bouchage, Echirolles fc ,Domène, Formafoot, Creys- Morestel, Goncelin, Olympique Nord Dauphiné, Boss, Claix, ECBF, Serezin de la Tour, La Tour St Clair

Listes transmises semaine 44 : Olympique Nord Dauphiné, Boss, Claix, ECBF, St Maurice l'Exil, Reventin, Ro-Claix, La Tour St Clair.

Listes en attente : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Cassolard Passageois, Pontcharra, Martinérois, Vourey, Vezeronce Huert, Vallée de la Gresse, Pont de Claix, St Martin d'Uriage, Asp Bourgoin, La Cote st André, Serezin de la Tour.

Nous vous conseillons de vous reporter à l'article 44 des règlements du district.

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MERCREDI 02 NOVEMBRE 2016

Président : J. Issartel

Présent(e)s : Annie Brault, Th Truwant

NOUVELLE MESSAGERIE

Depuis le 26 Octobre la commission féminine a une boite mail officielle: feminines@isere.fff.fr

RAPPEL

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT** DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS : FONTAINE, LIGUE RHONE-ALPES, VALLEE DU GUIERS, D D C S, VEZERONCE HUERT, IZEAUX, VER SAU, CREYS MORESTEL



DEROGATION U 16 F / U 17F pour jouer en seniors (compétitions district)

La demande de dérogation concernant la possibilité d'utiliser 1 U 16 F et 2 U17 F a été validée par le comité directeur de la ligue (uniquement pour jouer en équipe 1^e)

CANDIDATURE POUR LES TROPHÉES DU SPORT FÉMININ

Créée en 2016, l'opération des « 4 saisons du sport féminin », menée par le Ministère chargé des droits des femmes, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et le Comité national olympique du sport français (CNOSF), a permis de ponctuer l'année de temps forts visant à promouvoir le sport au féminin.

L'événement de clôture, pilotée par le Ministère chargé des droits des femmes, sera l'occasion de valoriser et fêter le sport au féminin, notamment par une remise de prix qui aura lieu en décembre 2016.

Les fédérations, associations ou personnes individuelles engagées dans le développement et la promotion du sport pratiqué par les femmes peuvent candidater, dès aujourd'hui, dans l'une des 6 catégories de prix prévues :

- 1) Prix de l'excellence sportive
- 2) Prix de la réussite sportive et de la reconversion
- 3) Prix de l'engagement associatif dans le sport
- 4) Prix de l'arbitrage féminin
- 5) Prix du plan de féminisation (fédération)
- 6) Prix spécial « Sexisme, pas notre genre ! » du sport au féminin.

Pour les 5 premiers prix, le formulaire de candidature est disponible sur : <http://www.femixsports.fr> <<http://www.femixsports.fr>>

Pour le Prix spécial « Sexisme, pas notre genre ! » du sport au féminin, l'initiative doit être postée sur <http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/dossiers/sexisme-pas-notre-genre/rejoignez-nous>.

La description de ces prix, ainsi que les modalités et délais de candidature, sont détaillés dans le règlement disponible sur les sites Internet <http://www.femixsports.fr> <<http://www.femixsports.fr>> et <http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/dossiers/sexisme-pas-notre-genre/reglement-de-l-operation-les-trophees-du-sport-feminin>.

La date limite des candidatures est fixée au 16 novembre 2016 minuit.

CHAMPIONNAT A 11

Poule B

MISTRAL – VOIRON / MOIRANS se jouera le 06 11 2016

Suite au report de ce match, la 2^e phase débutera le 20 novembre 2016

COURRIER

Le club d' IZEAUX passe de 8 à 11 pour la 2^e phase

CHAMPIONNAT U 15 F

Poule A

Journée 3 du 22 10 2016

2 ROCHERS – SUD ISERE à jouer le 9 ou 16 Novembre

CHAMPIONNAT A 8

Suite au passage d'IZEAUX à 11 la poule EXCELLENCE sera composée:

DOMENE, L C A FOOT, VEZERONCE HUERT, VAREZE, VALMONTAISE, ST CASSIEN, LA SURE, CORBELIN

Promotion A

E G 2 F 2, MARTINEROIS, SEYSSINS, SASSENAGE, MIRIBEL, 2 ROCHERS

Promotion B

COLLINES, BIZONNES, FORMAFOOT B V, LIERS, RUY MONTCEAU, BATIE MONGASCON, ASCOL FOOT 38

Promotion C

BAS BUGHEY, VEZERONCE HUERT 2, UNIFOOT, FOUR, ARTAS CHARANTONNAY, C V L 38, NORD DAUPHINE

Début de championnat le 20 novembre 2016.

**COUPE A 8**

IZEAUX jouant la 2^e phase à 11, le mach IZEAUX - DOMENE est supprimé
DOMENE est exempt

COUPE U 15 F

La coupe se déroulera selon la formule échiquier sur 3 ou 4 tours

Le Président:
Jacques Issartel
06 34 87 23 55

COUPE U 18 F

1^e tour : 12 novembre 2016
Le tirage au sort est consultable sur le site VALLEE DU GUIERS
Concernant la coupe, nous ne pouvons accéder à votre demande. En championnat, un forfait général n'a pas permis le respect de l'équité domicile / extérieur

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MERCREDI 02 NOVEMBRE 2016 – PV 316

Présent : Xavier ROCHETTE, Patrick MONIER.

Excusés : Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

33. CEA 3 Grenoble vs Métropolitains 2 (foot à 8) : report match du 24/10/2016, noté.

34. Ville de Grenoble, terrains : indisponibilité terrains ville de Grenoble jours fériés, noté.

35. René NIBBIO, arbitre : noté.

36. AS CEA / ST : indisponibilité terrain, noté.

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : site du district : Documents / Foot Entreprise – Liste des correspondants (format pdf).

ENGAGEMENTS

BELLEDONNE et PLANET PHONE 38 : engagements à confirmer (validation du bureau et licences).

IMPORTANT : NOTE A TOUTES LES EQUIPES, ARBITRAGE

Pour tous les matches arbitrés par un arbitre officiel (arbitre désigné par la CDA), le règlement des arbitres s'effectue le jour même à parts égales entre les 2 équipes (coupes ou championnat). L'arbitre sera payé à la fin de la rencontre sur remise d'un justificatif pour chacune des 2 équipes. Pour information, il n'existe pas de caisses de péréquation pour les compétitions de football d'entreprise.

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER DU DISTRICT

L'Assemblée Générale d'Hiver du District aura lieu **samedi 26 novembre 2016 à 09h00** au TSF (Tremplin Sport Formation, Domaine de la Brunerie, 108 boulevard de Charavines) à Voiron (pointage de 07h45 à 09h00). **Présence obligatoire d'au moins un représentant par club**. Possibilité de donner pouvoir à un représentant d'un autre club (document téléchargeable sur site du district), un club pouvant posséder 2 pouvoirs au maximum. Toute absence (ou non représentation par un pouvoir) sera sanctionnée (amende, voir Règlements Généraux du District).



COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL

Tour de cadrage. Touvet Terrasse 1 – Energie Sports.

Dimanche 06/11/2016, 18h30. Salle du Bresson, Complexe sportif du Bresson, Le Touvet.

Correspondant AS Touvet-Terrasse : Francis UGOLINI (06.80.20.52.44)

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J03. GSE – Air Liquide.

Lundi 07/11/2016, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J03. ASPTT 3 Sifac – CEA 2 Grenoble.

Lundi 07/11/2016, 20h00. Espagnac.

J03. CD Varcès – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 07/11/2016, 20h45. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

J03. Non affecté 5 (Belledonne) – ASPTT 2 ST.

J03. Exempt : CEA 1 ST.

CHAMPIONNAT, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J02. Fasson – Les Anciens de l'ACREE.

Jeudi 03/11/2016, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

J03. Les Anciens de l'ACREE – Energie Sports.

Lundi 07/11/2016, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

J03. Métropolitains 1 – Fasson.

Lundi 07/11/2016, 20h00. Bachelard.

J03. Communaux SMH 1 – Non affecté 10 (Planet Phone).

Lundi 07/11/2016, 20h00. Bachelard.

J03. Exempt : Non affecté 6 (Métropolitains 2).

COUPES FOOT ENTREPRISE

Le tirage au sort des coupes foot entreprise (à 11 et à 8) a été effectué ce mercredi par **Marie-Jeanne MUFFAT-JOLY** et **Christophe CARRETERO**, membres de la Commission Futsal.

Coupe de l'Isère, Foot à 11, Poule A : ASPTT 2 ST, ASPTT 1 LA POSTE, CEA 1 ST, AIR LIQUIDE, EXEMPT 1, EXEMPT 2 (SFI ?).

Coupe de l'Isère, Foot à 11, Poule B : CD VARCES, GSE, CEA 2 GRENOBLE, ASPTT 3 SIFAC, LES ANCIENS DE L'ACREE, EXEMPT 3 (Belledonne ?).

Coupe de l'Isère, Foot à 8, Poule A : CEA 3 GRENOBLE, FASSON, EXEMPT 4 (Planet Phone 38 ?), METROPOLITAINS 1, EXEMPT 1, EXEMPT 5 (Energie Sports 2 ?).

Coupe de l'Isère, Foot à 8, Poule B : LES ANCIENS DE L'ACREE, METROPOLITAINS 2, COMMUNAUX SMH, ENERGIE SPORTS 1, EXEMPT 2, EXEMPT 3.

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11

Poule A, T01. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 14/11/2016, 20h00. Montbonnot.

Poule A, T01. CEA 1 ST – Air Liquide.

Lundi 14/11/2016, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

Poule A, T01. Exempt 2 – Exempt 1.

Poule B, T01. CD Varcès – GSE.

Lundi 14/11/2016, 20h45. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

Poule B, T01. CEA 2 Grenoble – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 14/11/2016, 20h00. Espagnac.

Poule B, T01. Les Anciens de l'ACREE – Exempt 3 (Belledonne).

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 8

Poule A, T01. CEA 3 Grenoble – Fasson.

Lundi 14/11/2016, 20h00. Bachelard.

Poule A, T01. Exempt 4 (Planet Phone 38) – Métropolitains 1.

Lundi 14/11/2016, 20h00. Bachelard.

Poule A, T01. Exempt 1 – Exempt 5 (Energie Sports 2)

Poule B, T01. Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 2.

Lundi 14/11/2016, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

Poule B, T01. Communaux SMH – Energie Sports 1.

Lundi 14/11/2016, 20h45. Just Fontaine, Saint-Martin d'Hères.

Poule B, T01. Exempt 2 – Exempt 3.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 02/10/2016

Présents : LOUIS J, CARRETERO C, MUFFAT-JOLY M.J

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



COURRIERS :

A.J.F.C : inscription d'une équipe 2 en promotion d'excellence. A.J.F.C 2 prend la place du non affecté 5 sur le calendrier.

A.S Domarin : Confirmation du déroulement du match en retard de la journée 2 contre R.C.VIRIEU F. le Dimanche 06/11 à 18h00 (Complexe Sportif de Domarin).

R.C.VIRIEU Futsal : confirmation du mail de Domarin.

Etoile Futsal Club Fontaine : inscription d'une équipe 2 en promotion d'excellence. E.F.C. Fontaine 2 prend la place du non affecté 12 sur le calendrier.

INFOS :

L'AG du District de l'Isère aura lieu le 26/11/16 au T.S.F de Voiron.

De 07h45 à 9h00 pour les signatures.

COORDONNEE RESPONSABLE CHAMPIONNAT : CARRETERO Christophe 06.99.88.64.01

e mail : carretero.c70@gmail.com

Merci aux clubs de bien vouloir saisir leur résultat sur Footclubs.

Penser à Téléphoner aux Arbitres

La commission vous rappelle que vous devez faire parvenir la feuille de match par mail ou courrier au DIF 48h00 après la rencontre pour éviter l'amende de 50 €.

ATTENTION

Plusieurs clubs ne nous ont toujours pas fourni l'AOP (arrêté d'ouverture au public fait par les mairies), merci de faire le nécessaire auprès de leur mairie.

Ces infos doivent obligatoirement nous être communiquées par mail à l'adresse LRAFOOT.ORG.

COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL U13, U15, U17 ET SENIORS FEMININES :

Les clubs intéressés par la Coupe Départementale futsal pour les catégories nommées ci-dessus, sont invités à s'inscrire par courrier ou mail pour le 29/11/2016.

Tirage au sort du tour de cadrage effectué par Mr Monier Patrick, Président de la Commission Foot Entreprise, le mardi 25/10/2016 :

A jouer pour le 06/11/2016.

Etoile Futsal Fontaine / R.C.A Futsal 2 : Le Dimanche 06/11 à 17h00 (Gymn. Maurice Thorez, Fontaine).

Touvet Terrasse 1 / Grenoble Energie Sport : Le Dimanche 06/11 à 18h30 (Gymn. Bresson, Le Touvet).

Arbre de Vie 2 / Pays Voironnais 2 : Le Vendredi 04/11 à 21h30 (Gymn. COSEC, Bourgoin-Jallieu).

CHAMPIONNAT EXCELLENCE :

(Journée 4) A jouer au plus tard le 13/11/2016.

FO Rivois / AJFC : le samedi 12/11 à 20h30 (Gymn Lafaille Coublevie)
Matinéris Fut2 / JOGA : le lundi 07/11 à 19h30 (Gymn Colette Besson St Martin d'Hères)
RCA Futsal1 / AC Seyssinet1 : le dimanche 13/11 à 19h30 (Gymn du Vergeron Moirans)
Arbre de vie1 / Espoir Futsal38 1 le vendredi 11/11 à 20h30 (Gymn cosec Bourgoin J)
Vie et Partage2 / Mistral le samedi 12/11 à 18h00 (Gymn croix de verrine Echirrolles)

(Journée 5) A jouer au plus tard le 27/11/2016.

Martinéris Futs.2 / Vie et Partage2 : le Lundi 21/11/16 à 19h30 (Gymn Colette Besson St Martin d'Hères)
JOGA2 / RCA Futsal.1 : le Samedi 26/11/16 à 17h00 (Gymn Reynies Bayard Grenoble)
Espoir Futs.38 / Mistral Grenoble : le Lundi 21/11/16 à ? (Gymn St Alban de Roche)
Futs. O Rivois / L'Arbre de Vie1 : le Samedi 26/11/16 à 20h30 (Gymn Lafaille Coublevie)
AJFChasse sur Rh. / AC Seyssinet : le 27/11/16 à 19h00 (Gymn de Chasse/Rhône)

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE

(Journée 3) A jouer au plus tard le 13/11/2016

A.S Domarin / RCA Futsal.2 : le dimanche 13/11 à 11h00 (Gymn complexe sportif Domarin)
Nuxerete38 1 / Touvet- Terrasse 2 : le samedi 12/11 à 17h00 (Gymn Charles de Gaule Noyarey)
Futsal l'Isle d'Abeau2 / Pays Voironnais2 le dimanche 13/11 à 19h00 (Gymn st Hubert l'Isle d'Abeau)
Etoile Futs1 / R.C. Virieu Futsal : en attente d'une réponse de la mairie.
Touvet-Terrasse / Etoile Futsal Fontaine 2 : Le Dimanche 13/11 à 18h30 (Salle du Bresson, le Touvet).
A.J.F Chasse sur Rhône 2 / Arbre de Vie2 : Le Dimanche 13/11 à 19h00 (Gymn. de Chasse sur Rhône).

(Journée 4) A jouer au plus tard le 27/11/2016.

Touvet-Terrasse2 / RCA Futsal2 : le Dimanche 26/11/16 à 18h30 (Gymn Salle du Bresson le Touvet)
Pays Voironnais2 / Nuxerete Fs : le Mardi 22/11/16 à 20h00 (Gymn Lafaille Coublevie)
Etoile Futs. C. 1 / Domarin : En attente d'une réponse de la mairie.
L'Arbre de vie2 / Futs. Isle d'Abeau : le Samedi 26/11/16 à 12h00 (Gymn cosec Bourgoin-Jallieu)
RC Virieu Futs. / Touvet-Terrasse1 : le Samedi 26/11/16 à 20h00 (Gymn Halle des sports Virieu)
Etoile Futsal C. 2/ A.J.F Chasse sur Rhône 2 : En attente d'une réponse de la mairie.

COORDONNEES CHAMPIONNAT FUTSAL

AJFC : DEBECHE Karim Tel 06.98.80.34.24 Gymn de Chasse sur Rhône, rue du sentier - 38670
Match le Dimanche à 19h00.

RC VIRIEU Futsal : M. BORNE Charlelie – Tél. : 07.68.33.05.02 Halle des Sports de Virieu – Rue du Stade
38730 Virieu – Match le Samedi à 20h00

**MERCI AUX CLUBS INTERESSES PAR LA CREATION D'UN CHAMPIONNAT FUTSAL U11 ET U13,
DE CONFIRMER LEUR VOLONTE DE S'ENGAGER AUPRES DE
LA COMMISSION FUTSAL DU DISTRICT DE L'ISERE PAR MAIL OU COURRIER. LA COMMISSION SE TIENT A
DISPOSITION DES CLUBS INTERESSES PAR CES COMPETITIONS.**

A ce jour, courrier reçu :

Etoile Futsal Fontaine, 2 équipes U11, 2 équipes U13. Créneau du Gymnase le Dimanche de 13h30 à 18h00.
F.C Isle d'Abeau, 1 équipe U11 et 1 équipe U13.
Pays Voironnais, 1 équipe U11 et 1 équipe U13.
M.D.H, 1 équipe U11 et 1 équipe U13. Créneau de gymnase le Dimanche de 10h00 à 14h00.

Réunion pour les clubs intéressés le lundi 07/11/2016 à 18h30.

COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 02 NOVEMBRE 2016

Présents : MM. CHAMBARD, BONO, BOULORD, REPELLIN, ROBIN, MARTIN, VITTONÉ.

Excusé(e)s : MME STAËS, MM. BOYER, SEGHIÉ, PINEAU.

COURRIERS

FCVH38 : Un U14 ne peut évoluer en U17, le sur-classement n'existe pas pour cette catégorie.

Mr MICHALLON Benjamin : La commission ne répond pas au mail personnel.

AS FONTAINE : La commission confirme le forfait.

CS VOREPPE : La commission vous répondra très rapidement.

FC ECHIROLLES : La commission fait suivre à la trésorerie du district de ne pas comptabiliser un forfait sur cette rencontre U13.

US BELLEDONNE GRESIVAUDAN : La commission entérine le forfait de manival 2 pour la rencontre du 29/10/2016 ;

EVOCATION

N°57 : TIGNIEU-JAMEYZIEU/ VILLEFONTAINE – U17 – 1^{ère} DIVISION – POULE D – MATCH DU 15/10/2016.

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de **TIGNIEU-JAMEYZIEU** pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de **VILLEFONTAINE** une demande d'évocation du club de **TIGNIEU-JAMEYZIEU**, sur la participation du joueur **HAMPUMA Natant**, CI n°3808012075, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de **VILLEFONTAINE** de lui faire part de ses observations avant le 08 /11/2016, délai de rigueur.

REOUVERTURE DE DOSSIERS

Le retard de la ligue RHONE ALPES, dans la délivrance des licences, oblige la CR à rouvrir un certain nombre de dossiers déjà traités.

N°37 : TIGNIEU JAMEYZIEU / ANTHON 2 – SENIORS – 4^{ème} DIVISION – POULE E – MATCH DU 02/10/2016. J1

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club d'ANTHON :

DE BUSSCHERE Fabien, licence enregistrée le 23/09/2016, qualification le 28/09/2016 était qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

La CR annule l'amende du club d'ANTHON.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.



N°43 : SUSVILLE MATHEYSINE 1 / A.S TURQUOISE 1 – SENIORS – 4^{ème} DIVISION – POULE A – MATCH DU 02/10/2016. J1.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de l'A.S TURQUOISE 1 :

UNAL Abdullah, licence enregistrée le 21/09/2016, qualification le 26/09/2016 qualifié à la date de la rencontre.

DARICI Hallil et non DARICI Osman, licence saisie et enregistrée le 09 /09/2016, qualifié le 14/09/2016.

ERBEK Necatibey, licence saisie et enregistrée le 09/09/2016, qualifié le 14/09/2016.

BENLI Onur, licence enregistrée le 29 /09 /2016, qualifié le 04/10/2016 n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club d'A.S TURQUOISE.

Le club de L'A.S TURQUOISE est amendé de la somme de 30€ pour avoir fait joué un joueur non qualifié.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°46 : PIERRE CHATEL / JARRIE CHAMP – U15 – 1^{ère} DIVISION – POULE C – MATCH DU 01/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de JARRIE CHAMP:

AMATO Matteo, licence saisie et enregistrée le 25/09/2016, qualifié le 30/09/16 qualifié à la date de la rencontre.

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de PIERRE CHATEL:
LOUIS Hugo, licence saisie le 18/09/2016 enregistrée le 07/10/16 qualifié le 12/10/16 pas qualifié à la date de la rencontre.

FODERA Maxence, licence saisie le 27/09/16 enregistrée le 27/09/2016 qualifié le 02/10/16 pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de PIERRE CHATEL avec (zéro) point, (zéro) but.

Le club de PIERRE CHATEL est amendé de la somme de 2x30€=60€ pour avoir fait jouer pour avoir fait jouer deux joueurs non qualifiés à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°53 : GRESIVAUDAN A.S. / ENTENTE GRESIVAUDAN – FEMININES U18 à 8 – – POULE C – MATCH DU 02/10/2016. J1.

Attendu l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Attendu l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueuses du club de GRESIVAUDAN AS

SARRAZIN Alicia, licence saisie et enregistrée le 21/09/16, qualifiée le 26/09/16 qualifiée à la date de la rencontre.

SPOLITINI Leane, licence saisie et enregistrée le 21/09/16, qualifiée le 26/09/16 qualifiée à la date de la rencontre.
JADOT Marion, licence saisie et enregistrée le 24/09/16, qualifiée le 29/09/16 qualifiée à la date de la rencontre.
SARRAZIN Clara, licence saisie et enregistrée le 21/09/16, qualifiée le 26/09/16 qualifiée à la date de la rencontre.
ARTIGUE Elise, licence saisie et enregistrée le 24/09/2016, qualifiée le 29/09/16 qualifiée à la date de la rencontre.

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueuses du club d'ENT.GRESIVAUDAN 2F 1 :

GAUTHIER Lony, licence saisie le 18/09/16 enregistrée le 24/09/16 qualifiée le 29/09/16 qualifiée à la date de la rencontre.

TOUAF Tessa : licence saisie le 18/09/16 enregistrée le 03/10/16 qualifiée le 08/10/16 pas qualifiée à la date de la rencontre.

CHEBBI Wiam: licence saisie le 17/09/16 enregistrée le 01/10/16 qualifiée le 06/10/16 pas qualifiée à la date de la rencontre.

BELLIL Sarah : licence saisie et enregistrée le 29/09/16 qualifiée le 04/10/16 pas qualifiée à la date de la rencontre.

BOUANIKA Lelia : licence saisie le 27/09/16 enregistrée le 03/10/16 qualifiée le 08/10/16 pas qualifiée à la date de la rencontre.

BELLIL SARAH et non Souad, licence saisie et enregistrée le 29/09/2016, qualifiée le 04/10/16 pas qualifiée à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de l'ENTENTE GRESIVAUDAN avec (zéro) point, (zéro) but aux deux clubs.

Le club de ENT.GRESIVAUDAN 2F 1 est amendé de la somme de 150€ = (5 x 30 € =150 € pour avoir fait jouer cinq joueuses non qualifiées à la date de la rencontre).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°55 : VOIRON MOIRANS / VINAY – U15 – 1^{ère} DIVISION – POULE D – MATCH DU 01/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de VOIRON MOIRANS :

BUFFET Ewan, licence saisie le 18/09/16 enregistrée le 23/09/2016, qualifié le 28/09/16 qualifié à la date de la rencontre.

BIGRE Ludovic, licence saisie le 18/09/16 enregistrée le 23/09/2016, qualifié le 28/09/16 qualifié à la date de la rencontre.

RIBEIRO Anthony, licence saisie le 18/09/16 enregistrée le 17/10/2016, qualifié le 22/10/16 n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de VOIRON MOIRANS avec (zéro) point, (zéro) but.

Le club de VOIRON MOIRANS est amendé de la somme de 30 € (1 x 30) pour avoir fait jouer 1 joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°58 : AS FONTAINE / FC2A – U19 – 1^{ère} DIVISION – POULE A – MATCH DU 08/10/2016. J3

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de AS FONTAINE YIGITBILEK Gigattin : licence saisie le 20/09/16, enregistrée le 24/10/16 qualifié le 29/10/16 non qualifié pour la rencontre

ZUKIC Senard : licence saisie le 20/09/16, enregistrée le 14/10/16 qualifié le 19/10/16 non qualifié pour la rencontre

METLAS Walid : licence saisie le 20/09/16, enregistrée le 10/10/16 qualifié le 15/10/16 non qualifié pour la rencontre

BENHEMMI Mohamed : licence saisie le 26/09/2016 non qualifié pour la rencontre.

BEDDAR Yanice : licence saisie et enregistrée le 04/10/2016, qualification le 09/10/2016, non qualifié pour la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de L' AS FONTAINE.

Le club de AS FONTAINE amendé de la somme de 5 x 30€ = 150€ pour avoir fait jouer 5 joueurs non qualifiés à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°65 : PONT DE CLAIX / SEYSSINET – U19 – 1^{ère} DIVISION – POULE A – MATCH DU 08/10/2016. J3.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de PONT DE CLAIX:

CAMASSA Enzo licence saisie le 26/09/16 enregistrée le 24/10/16 qualifié le 29/10/16 n'était pas qualifié à la date du match.

KROUK Medhi non licencié,

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de PONT DE CLAIX.

Le club de PONT DE CLAIX amendé de la somme de 1 x100€ + 1X30€ = 130€ pour avoir fait jouer 1 joueur non licencié, non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°68 : L'ARBRE DE VIE / A.J.F.C – FUTSAL - EXCELLENCE –MATCH DU 02/10/2016. J2

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de A.J.F.C :

BENSOUNA Mohamed : licence enregistrée le 17/09/2016,

BRAHMI Rayane : licence enregistrée le 21/09/2016, n'étaient pas qualifiés à la date de la rencontre

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de L'ARBRE DE VIE :

OUAJIF Semy : licence enregistrée le 14/09/2016, n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but aux deux clubs.

Le club de A.J.F.C est amendé de la somme de $2 \times 30\text{€} = 60\text{€}$ pour avoir fait jouer deux joueurs non qualifiés à la date de la rencontre.

Le club de L'ARBRE DE VIE est amendé de la somme de $1 \times 30\text{€}$ pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°71 : CHIRENS / GRESIVAUDAN A.S. – U15 à 8 – POULE A – MATCH DU 08/10/2016. J1

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de CHIRENS :

FERNANDES Paco, licence, saisie le 03/10/16 enregistrée le 13/10/2016, qualifiée le 18/10/16 n'était pas qualifiée à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de CHIRENS.

Le club de CHIRENS est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°72 : EYBENS 3 / PIERRE CHATEL – U15 à 8 – POULE C – MATCH DU 08/10/2016. J2

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de PIERRE CHATEL:

LOUIS Ugo et non UGO Louis, licence saisie le 18/09/16 enregistrée le 07/10/2016, qualifié le 12/10/16 n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de PIERRE CHATEL.

Le club de PIERRE CHATEL est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DECISIONS

N°74 : ENTENTE FOOT ETANGS / TOUR ST CLAIR 3 – SENIORS – 1^{ère} DIVISION – POULE C – MATCH DU 23/10/2016.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ENTENTE FOOT ETANGS, pour la dire recevable. Joueurs brûlés.

2^{ème} partie :

Après vérification des feuilles du dernier match de l'équipe supérieure du club de TOUR ST CLAIR, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre CRUAS a eu lieu le 16/10 /2016.

L'équipe deux de PHR jouait le même jour contre BORD DE SAONE.

Considérant que sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°76 : GRENOBLE FOOT 38 /LCA FOOT 38 – FEMININES U15 A 8 – POULE A – MATCH DU 19/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que la joueuse du club de LCA FOOT 38 : CARRE Lucie : licence saisie le 26/09/16 enregistrée le 20/10/16 qualifiée le 25/10/16 non qualifiée à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de LCA FOOT 38.

Le club de LCA FOOT 38 est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer une joueuse non licenciée à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°77 : PONT DE CLAIX / ABBAYE – U19 – 1^{ère} DIVISION – POULE A – MATCH DU 22/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de PONT DE CLAIX CAMASSA Enzo, licence saisie le 26/09/16 enregistrée le 24/10/16 qualifié le 29/10/16 n'était pas qualifié à la date du match.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de PONT DE CLAIX.

Le club de PONT DE CLAIX est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°78 : FONTAINE / CHAMPAGNIER – U19 – 1^{ère} DIVISION – POULE A – MATCH DU 22/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de CHAMPAGNIER : MATTIO Baptiste, licence saisie le 02/10/2016, enregistrée le 28/10/2016, n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de CHAMPAGNIER.

Le club de CHAMPAGNIER est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°79 : ST HILAIRE COTE / FC BOURGOIN 2 – U17 – COUPE ISERE– MATCH DU 22/10/2016. TOUR 1.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de BOURGOIN : KILIC Murat : Licence saisie et enregistrée le 24/10/16 qualifié le 29/10/16 non licencié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de FC BOURGOIN 2.

Le club de FC BOURGOIN est amendé de la somme de 100€ pour avoir fait jouer 1 joueur non licencié à la date de la rencontre.

Le club de ST HILAIRE COTE est qualifié pour le tour suivant.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°73 : ETOILE FUTSAL CLUB FONTAINE / ARBRE DE VIE – FUTSAL – MATCH DU 02/10/2016.

Considérant l'article 23 – FORFAIT ;

Considérant que le club de ETOILE FUTSAL CLUB FONTAINE était dans l'impossibilité de présenter le nombre de joueurs licenciés minimum (3 joueurs) à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT au club de ETOILE FUTSAL CLUB FONTAINE, (0 point, 0 but), pour en reporter le bénéfice au club de L'ARBRE DE VIE (quatre points, trois buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°80 : PONT DE CLAIX 2 / ST JOSEPH DE RIVIERE 2 – SENIORS – 4^e DIVISION – POULE B – MATCH DU 16/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de PONT DE CLAIX : KHALID Samy : licence saisie le 19/10/16, enregistrée le 20/10/16 qualifié le 25/10/16 non qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de PONT DE CLAIX.



Le club de PONT DE CLAIX est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°81 : JARRIE CHAMP 2 / GIERES 2 – U15 – 1^{ère} DIVISION – POULE B – MATCH DU 22/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de GIERES : MODESTE Sony, licence saisie et enregistrée le 22/10/2016, qualifié le 27/10/2016, n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de GIERES.

Le club de GIERES est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°82 : CREYS MORESTEL 2 / VILLEFONTAINE – U17 – COUPE MICHELET – MATCH DU 22/10/2016.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de VILLEFONTAINE : BENMEDJAHED Adel, licence saisie le 17/10/2016, enregistrée le 26/10/2016, n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Le club de VILLEFONTAINE est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de VILLEFONTAINE : MANPUNA Nathan : non licencié.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de VILLEFONTAINE.

Le club de VILLEFONTAINE est amendé de la somme de 100 € pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°83 : CASSOLARD PASSAGEOIS 2 / ASCOL 2 – SENIORS – 3^e DIVISION – POULE C – MATCH DU 23/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de CASSOLARD PASSAGEOIS :

CECILLON Damien, licence saisie le 27/09/16 enregistrée le 23/10/2016, qualifié le 28/10/2016, n'était pas qualifié à

la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de CASSOLARD PASSAGEOIS.

Le club de CASSOLARD PASSAGEOIS est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD
06.31.65.96.77

SECRETAIRE

Jean CHAMBARD

COMMISSION SPORTIVE

RÉUNION DU 02/11/2016

Présent(e)s : A. Brault/L. Mazzoleni/ F. Agaci / G.Bouat/ J. Chambard / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni / C. Maugiron

Excusé : B.Buosi

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

RAPPEL A TOUS LES CLUBS ET TOUTES CATEGORIES

1) La commission constate que de plus en plus de courriers ne comportent pas l'ensemble des éléments lui permettant de les traiter. Pour tous, indiquer la date de la rencontre, la catégorie, le niveau et la poule, Sans ces indications les courriers ne seront pas pris en compte. Les mails doivent obligatoirement être envoyés par la boîte Lrafoot.org et l'expéditeur identifiable.

2) Les demandes de report de match doivent être faites par Footclubs. Dans l'hypothèse d'une demande hors délais Footclubs, elle doit être envoyée à la commission gérant la compétition et non à la commission des règlements. Afin d'être validée cette demande doit obtenir l'accord de la commission, à défaut, les équipes encourent la perte du match. Beaucoup de demande arrivent le jeudi ou le vendredi pour le week-end, il est évident qu'elles ne peuvent avoir aucune réponse la commission se réunissant le mardi... Il convient en cas d'urgence de contacter en plus du mail le responsable de catégorie qui prendra une décision.

Les rencontres du club de Mistral annulées les 29 et 30 octobre seront fixées dans le prochain PV.

U13

CHALLENGE FESTIVAL NATIONAL : Manquent les feuilles de défi jonglage des matchs SUD DAUPHINE 1/VINAY1 CHARVIEU 1/CREYS MORESTEL 1/TOUR ST CLAIR1/VEZERONCE HUERT1 les trois clubs recevants sont amendés de 25€ pour non-retour des feuilles de défi jonglage.

Les matchs du deuxième tour du challenge festival national seront consultables sur le site en fin de semaine.

Challenge Festival Isère et repêchage : Le 2° Tour du challenge Festival Isère et le 1° Tour du challenge repêchage se disputeront sur 3 tours avec la formule échiquier foot. Les matchs devraient être sur le site en début de semaine prochaine

2ème phase championnat excellence et promotion d'excellence : Il est rappelé que pour ces deux niveaux, il est obligatoire aux équipes de disputer le **défi jonglage avant la rencontre**, les résultats des défis jonglage sont à reporter sur l'imprimé prévu à cet effet et à adresser au district avec la feuille de match. Tout non-retour de feuille



de défi jonglage sera considéré comme une feuille de match incomplète et fera l'objet de l'amende correspondante. Pour rappel, les imprimés de défi jonglage sont téléchargeables sur le site, rubrique foot animation, chapitre divers. La commission insiste aussi auprès des clubs pour que cette feuille de défi jonglage soit remplie correctement et lisiblement

2° Division N : Incorporer O.Villefontaine à la place de l'exempt

U15 A 11

Poule C : 2ème journée ECHIROLLES 4 / BOURG OISANS du 08/10/16 est reprogrammée au samedi 05/11/16
1ère journée SEYSSINET 4/ECHIROLLES 4 : La commission demande aux deux clubs de trouver un éventuel accord pour rattraper en semaine cette rencontre, et dans ce cas merci de prévenir la commission.

Courrier d'Eybens : Le planning des rencontres devant être obligatoirement envoyé le lundi de la semaine précédant la rencontre et ce dernier ayant été reçu le mardi 25 octobre pour un match du 29 octobre : vous étiez donc hors délai et la commission n'a donc procédé à aucune modification. Nous rappelons aux clubs que seul l'horaire noté sur le site du District est pris en compte en cas de litige.

Responsable : DAN MARCHAL : 06.24.79.26.38

U19

Promotion Excellence : 2 Rochers/Isère Rhodanienne du 5 Novembre se jouera à Le Gua à 15H00

1° Division C : Nivolas déclare forfait général

SENIORS

MATCHS REPORTES AU 18/12 :

Excellence : J2 : FC2A / St Maurice

Promotion d'excellence A : J2 : Isle d'Abeau / St Marcellin 2 et Vézeronce Huert / Crolles

2° Division B : Vourey / Domène 2

3° Division D : St André 3 / Les Avenières

3° Division E : Artas Charantonay 2 / Villefontaine

4° Division C : Thodure 2 / Formafoot BV 2

Excellence : J6 : FC2A / Echirrolles 3 du samedi 05/11. Demande de FC2A pour avancer à 18h au lieu de 19h.

Manque accord d'Echirrolles

Promotion d'Excellence A : Crolles / Jarrie Champ 2 du 06/11 se jouera à 12h30.

1° Division A : Crolles 2/ Eybens 3 du 06/11 se jouera à 14h30

1° Division B : J7 : Gières 2 / Sud Isère du 13/11. Demande de Gières pour avancer la rencontre au samedi 12/11 à 18h, si pas d'accord de Sud Isère la rencontre se déroulera le samedi 12 /11 à 20h

2° Division A : J7 : La Murette 2 / St Martin d'Uriage du 12/11 est à jouer à 20h au lieu de 19h, accord des 2 clubs

4° division B match du 29/10/2016 2 Rochers / 3 Ver Sau 4 aucun accord de report de la part de la commission, dossier transmis à la commission de règlements pour décision.

SENIORS A 8

Seniors Foot à 8 excellence et promotion d'excellence

Les clubs doivent nous faire parvenir les dates de report pour le Lundi 14 Novembre, passé cette date les équipes seront déclarées forfait.

VETERANS

Vallée de l'Hien la commission ne peut donner suite à votre demande de changement de poule.

Le premier tour de coupe aura lieu le vendredi 18 novembre et le tirage sera en ligne en fin de semaine. La journée initialement fixée au 18 novembre est reportée au 03 février 2017.

Les Co- Présidents
L.Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire
J. Chambard

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

DU VENDREDI 11 NOVEMBRE 2016 AU DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2016

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 novembre 2016

Plateau U8/U9 GF38 à 10h30

dimanche 13 novembre 2016

Match U19 PHR GF38 2/FC ROCHE ST GENEST à 12h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL

(Synthétique)

samedi 12 novembre 2016

Plateau U8/U9 FC MISTRAL à 10h30

Plateau U11 FC MISTRAL à 13h30

Match U13 FC MISTRAL/ES MANIVAL 3 à 13h30

Match U17 FC MISTRAL/ECHIROLLES SURIEUX à 15h00

Match U19 FC MISTRAL/FC SEYSSINS à 17h00

dimanche 13 novembre 2016

Match 2D ASIEG 2/FC QUATRE MONTAGNES à 12h00

Match Pro.Exc.ASIEG /ASL ST CASSIEN à 14h30

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL

(SYNTHE.)

samedi 12 novembre 2016

Plateau U7 AJAT VILLENEUVE 15 équipes à 10h30

Plateau U10/U11 AJAT VILLENEUVE à 13h30

Match U13 AJAT VILLENEUVE/US ABBAYE 2 à 15h00

Match U13 AJAT VILLENEUVE 2/FC ECHIROLLES 5 à 15h00

Match Exc. AJAT VILLENEUVE/US JARRIE CHAMP à 20h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 12 novembre 2016

Match U13 FC2A/GF38 2 à 13h30

Match U13 FC2A 2/OC EYBENS 6 à 13h30

Match U17 FC2A/FC QUATRE MONTAGNES à 16h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL

(SYNTH.)

vendredi 11 novembre 2016

Match Vétérans FC2A 2/ES MANIVAL à 20h00

samedi 12 novembre 2016

Plateau U7 FC2A 15 équipes à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 12 novembre 2016

Match U15 PHR GF38 2/ESSOR BRESSE à 12h30

Match U13 GF38/MOS à 14h30

Match U13 GF38 3/AS GRESIVAUDAN à 14h30

Match Féminines U19 GF38/FC ARPAJON à 18h00

dimanche 13 novembre 2016

Match U19 HL GF38/O.VALENCE à 12h30

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 11 novembre 2016

Match Vétérans ASIEG/US SASSENAGE à 20h00

samedi 12 novembre 2016

Plateau U10/U11 ASIEG à 10h30

Match U13 ASIEG/US SASSENAGE 2 à 14h00

Match U13 ASIEG/FC DEUX ROCHERS 4 à 14h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL

(SYNTHETIQUE)

samedi 12 novembre 2016

Match U13 AS BAJATIERE/US RO-CLAIX à 14h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 13 novembre 2016

Match 3D GUINEENS ISERE/FC ST MARTIN URIAGE 2 à 14h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1

FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 novembre 2016

Match Féminines U18 Ligue GF38 2/CALUIRE FOOT à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2

FOOTBALL (SYNTH)

samedi 12 novembre 2016

Plateau U10 GF38 4 à 10h30

Match Cp Isere Féminines U18 à 8 FC2A/AS

GRESIVAUDAN à 14h00

Plateau U11 FC2A à 14h00



STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 novembre 2016

Plateau U8/U9 US ABBAYE à 14h00

dimanche 13 novembre 2016

Match U17 PHR GF38 2/RHONE CRUSSOL 07 à 12h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 13 novembre 2016

Match U17 HL GF38/AS ST PRIEST 2 à 12h30

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 12 novembre 2016

Plateau U10 USVO à 10h30

Plateau U8/U9 USVO à 10h30

Match U13 USVO/AC SEYSSINET 3 à 13h30

Match U13 USVO 2/FC PONT DE CLAIX à 13h30

Match U15 USVO 2/AC SEYSSINET 3 à 15h00

Match U17 USVO /FC VERSOUD à 17h00

dimanche 13 novembre 2016

Match 3D MAHORAISE GRENOBLE/AS MARTINEROIS 3 à 14h30

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MERCREDI 02 NOVEMBRE 2016

Présents : M. GIROUD- GARAMPON, NARDIN, SABATINO, DA CUNHA VELOSO.

Excuses : Mr SERVE, FRANZIN, FARRAT.

COURRIER

Arbitre:

Mr PASCAUD Ludovic : Vous n'avez pas arbitré la saison 2015/2016 une année d'indépendant.

Vous sollicitez une licence d'arbitre pour la saison 2016/2017 pour le club de SEREZIN DE LA TOUR, vous ne pouvez pas représenter ce club au statut de l'arbitrage avant la saison 2017/2018.

LISTE DES ARBITRES N'AYANT PAS DE DEMANDE DE LICENCE, PAS DE DOSSIER MEDICAL EFFECTUE OU DOSSIER MEDICAL IMCOMPLET.

ARBITRES	CLUBS	Absence de demande de licence	Absence de dossier médical	Dossier Médical incomplet
LATIRIS Jamal	Ac Seyssinet			X
ROSSOLIN Jérémy	Ac Seyssinet	X	X	
TRAORE Sadio	Ajat Villeneuve		X	
GRUCHET FRED Allan	As Martinérois	X	X	
KHEDDAOUI Yacine	As Pontcharra	X	X	
CABRIT Albert	Asjf Domene	X	X	
COIGNAC Thomas	Asjf Domene	X	X	
GHSOLFI Sébastien	Asjf Domene	X	X	
DELHOMME Valentin	Asl St Cassien	X	X	
GARBOGLIO Tom	Claix Foot	X	X	
LOGEZ Christophe	El Chateauvillain-Badinières	X	X	

VIAL Damien	Es Rachais	X	X	
GAGICA Endi	Fc 2A	X	X	
BOUKHALFA Harone	Fc Bourgoin-Jallieu	X	X	
GORTATANA Lucas	Fc Bourgoin-Jallieu	X	X	
NACIRI KHALIL Jawade	Fc Bourgoin-Jallieu	X	X	
DELPECH Marion	Fc Crolles Bernin			X
MECHETTI Takieddine	Fc Echirolles		X	
NGEUTSA Robert	Fc Echirolles	X	X	
TOMASI Anthony	Fc Echirolles	X	X	
MERIAH Karim	Fc Echirolles Surieux	X	X	
GHAFFIRI Abdelhak	Fc Isle d'Abeau	X	X	
KHERRAF Nabil	Fc La Cote St André	X	X	
VANTHOURNOUT Florian	Fc La Sure	X	X	
CHRISTINI Mickael	Fc Liers	X	X	
RHILANE Achraf	Fc Pont De Claix	X	X	
RAMADANI Rinor	Fc Seyssins	X	X	
VANDENBULCKE Mickael	Fc St Geoire En valdaine	X	X	
SEIGLE Guillaume	Fc St Hilaire Du Rosier	X	X	
BRIARD Edwin	Fc Tour St Clair	X	X	
CHANDERIS Guillaume	Fc Tour St Clair	X	X	
HALICI Huseyin	Fc Turcs De La Verpilliere	X	X	
CELIK Mehmet	Fc Turcs De La Verpilliere	X	X	
ERIC Véli	Fc Turcs De La Verpilliere		X	
TOK Yuksel	Fc Turcs De La Verpilliere	X	X	
GONNET Maxime	Fc Uni Foot 38	X	X	
GLEREAN Hugo	Fc Vallée du Guiers	X	X	
EVEN Martin	Fc Vareze	X	X	
SMACHIA Fabrice	Fc Vareze			X
ZEBBAR Younes	Futsal	X	X	
MERIAH Souleimane	GF 38	X	X	
LACHRAF Aadil	Independant	X	X	
MAREY Arnaud	Independant	X	X	
BALUNDA-DIBAZEYI Eric	OI St Marcelin	X	X	
SECER Emre	Rives Sports	X	X	
LESNIER Marc	St Hilaire de La Cote	X	X	
BOURBIA Ramzi	Tunisiens Smh	X	X	
VILELA Georges	Uo Portugal	X	X	
DEVOT Bastien	Us Chatte	X	X	
DURSUN	Us Creys-Morestel	X	X	

GENTIL Clément	Us Dolomieu	X	X	
MONTMITONNET Julien	Us Dolomieu	X	X	
PEREZ-GIRALDEZ Emanuelle	Us La Murette	X	X	
BEN FAISA Karim	Us Sassenage	X	X	
TEDESCO Sauveur	Us Sassenage	X	X	
BENTALLAH Cherif	Vie et Partage		X	
BOUBERIMA Mejid	Vie et Partage	X	X	

Le Président
Hervé Giroud-Garampon

Le secrétaire
Florent Nardin

COMMISSION TECHNIQUE

MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

CERTIFICATION CFF2 DU 9 NOV 2016

Jury : T. Bartolini Conseiller Technique Fédéral - D. Casanove Educateur sportif

Membres comm. Technique : J. Hugonnard Roche – N. Bach – G. Bardaro – M. Clain – S. Favero – A. Hauw

LISTE DES STAGIAIRES CONVOQUES

CLUB (D'INSCRIPTION)	NOM	PRÉNOM
SEYSSINET	ABDESSELAM	MEHDI
RIVES	BENALDJIA	HAFID
ECHIROLLES FC	BENHMIDA	MARWANE
OC EYBENS	BOUDJBIHA	HAMID
MOIRANS FC	BOUNEB	DJAMEL
FUTSAL ISLE D'ABEAU	BOURICHA	NOURREDINE
CLAIX	BOZA	AURÉLIEN
JARRIE CHAMP	CHAUVIN	BRICE
JARRIE CHAMP	DAVREUX	THIBAUT
ECHIROLLES FC	DE GIGLIO	LORIS
SEYSSINET	DESMURS	KEVIN
SEYSSINS	DESPLANCHES	ANTHONY
GRESIVAUDAN AS	FAR	HICHEM
O.NORD DAUPHINE	GHAZARIAN	OLIVIER
LA SURE	JOURDAIN	CLEMENT
O.ST MARCELLIN	LABESSE	ANTHONY

GIERES	MECCA	GAETAN
ECHIROLLES FC	MELMOUX	DAVID
LA SURE	MERCIER	CORENTIN
JARRIE CHAMP	MONON	NICOLAS
FC2A	OUADAH BENSALAH	ALI
SASSENAGE	PONCET	KEVIN
VALLEE DE L'HIEU	RAIMO (EXCUSÉ)	JEAN LUC
VALLEE DE LA GRESSE	RAVIX	ARNAUD
RIVES	SEFFOUHI	MOHAMED
GIERES	TURC GIRAUD	ADRIEN
LA SURE	URBANETTI	PHILIPPE
FC2A	VENDRA	PHILIPPE
ECHIROLLES FC	ZEBIDOUR	YAMIN
CERTIFICATION CFF3 DU 9 NOV 2016		
ESTRABLIN	ESPOSITO	Christian

CERTIFICATION CFF4 DU 17 NOVEMBRE 2016

Lieu : Sassenage

Jury :

Samuel BOURGEOIS	Président Com technique	Houcine LAOUAR	Com technique
Thomas BARTOLINI	Conseiller Technique Fédéral	Thibaut GONTHIER	Com technique
David CAZANOVE	Educateur sportif	Eric MONTEIRO	Com technique
Jérémy HUGONNARD	ROCHE Com technique	Sebastien NAVAS	Com technique
Nicolas BACH	Com technique	Jean Pierre ZACCARIA	Com technique
Gregory BARDARO	Com technique	Maxime CLAIN	Com technique

Liste des candidats convoqués :

CLUB D'INSCRIPTION	NOM	PRÉNOM
L.C.A. FOOT 38	AMORE	JEROME
GRENOBLE METROPOLE CLAIX FOOT FEMININ	ARTHAUD	ROBYN
GRENOBLE METROPOLE CLAIX FOOT FEMININ	BOILARD	GLADYS
U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN	BUONOMO	CYRIL
F.C. ALLOBROGES ASAFIA	CHABBAK	JAWAD
M.O.S. 3 RIVIERES F.C.	DELAGE (EXCUSÉ)	ALEXANDRE
ARTAS CHARANTONNAY	DETEUF	BERTRAND
U.S. DOLOMOISE	KALLAT	SAMIR
CHAZAY F. C.	LAMURE (EXCUSÉ)	AMAURY
SEYSSINET	LAVAU	JEREMY
AS DE MONTCHAT LYON	MAAOUI	AHMED
LYON MOULIN A VENT	MAJRI (EXCUSÉ)	RAMZI
F.C. SUD ISERE	MARRY	SERGE
GRENOBLE METROPOLE CLAIX FOOT FEMININ	MATENCIO	JEAN FRANCOIS

O. DE VILLEFONTAINE	MOUKNI	ABDALLAH
U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN	NAVARRO (EXCUSÉ)	SEBASTIEN
U.S. SASSENAGEOISE F.	PERRET	OLIVIER
A.S. NOTRE DAME DE MESSAGE	POULAIN	PASCAL
AS ST PRIEST	RICHOUD	HERVY
U.S. SASSENAGEOISE F.	SARAGAGLIA	FRANCOIS
GRENOBLE FOOT 38	TOUATI	TARAK
U.S. SASSENAGEOISE F.	VALERO	CHRISTOPHE
U.S. SASSENAGEOISE F.	VALERO	PASCAL
U.S. ANNECY LE VIEUX	YILDIZKAYA	TAMER
U.S. ST PAUL DE VARCES	ZAMBITO	GAETAN

FORMATIONS CFF1 DECEMBRE 2016 ET CFF3 FEVRIER 2017

Nous vous informons que ces sessions de formation sont complètes.

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations

AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DE L'ISÈRE

Le comité directeur de l'AEF38 invite les éducateurs diplômés à une soirée-débat autour de leur passion commune : le jeu (concept, projet...).

Cette soirée se déroulera le LUNDI 21 NOVEMBRE 2016 à partir de 19 heures au siège du District à Sassenage, en présence de Mr Olivier GUEGAN, actuel entraîneur du GF38, avec qui les éducateurs diplômés présents pourront échanger. Un repas suivra les débats.

Tous les éducateurs souhaitant participer à cette soirée devront obligatoirement en informer le secrétaire de l'Amicale par téléphone n° 06.98.31.35.42. avant le 11 novembre 2016 dernier délai (indiquer le nombre d'éducateurs).

Conditions de participation

Pour les adhérents = gratuit

Pour les non adhérents

Possibilité d'adhérer le soir même cotisation à 22€

Ou participation aux frais 10€ pour les autres.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU LUNDI 31 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN
TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la commission

Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

CLASSEMENT TERRAINS :

- **CHAMP SUR DRAC :** Stade René PERROUAULT – NNI. 380710101 / Classement Niveau 5SYE jusqu'au 12/09/2020 suite envoi tests in situ du 18/07/2016.
- **GRENOBLE :** Stade du VERCORS 1 – NNI.381850501 / Classement Niveau 4 SYE jusqu'au 09/09/2026 suite envoi tests in situ du 09/09/2016.
- **GRENOBLE :** Stade Raymond ESPAGNAC1 – NNI. 381850301 / Classement Niveau 4 jusqu'au 12/11/2023 suite mise en conformité bancs de touche.
- **GRENOBLE :** Stade STIJOVIC1 – NNI. 381850601 / Classement Niveau 4 jusqu'au 11/08/2025 suite mise en conformité bancs de touche.
- **SAINT-CHEF :** Stade Municipal – NNI. 383740101 / Classement Niveau 5 avec AOP du 5/05/2011
- **SAINT GENIX SUR GUIERS :** Stade de La FORET – NNI. 732360101 en attente des tests in situ Initiaux.
- **SAINT MARTIN D'URIAGE :** Stade Municipal – 384220101 / Classement Niveau 5SYE jusqu'au 01/09/2026 suite envoi tests in situ du 02/05/2016.
- **VEUREY-VOROIZE :** Stade Municipal – NNI.385400101 / Classement Niveau 6 avec AOP du 6/12/2005

CLASSEMENT ECLAIRAGES :

- **GRENOBLE :** Stade du VERCORS 1 – NNI. 381850501 / installation classée en Niveau E5 jusqu'au 21/12/2016.
Eclairage moyen : 248lux – Facteur d'uniformité = 0.78 – Rapport Emini/Emaxi = 0.60

VISITE : - ST CHEF pour classement éclairage 26/10
- BOUVESSE QUIRIEU pour classement Infrastructures et éclairage 26/10

CLASSEMENT GYMNASSE

MOIRANS LE VERGERON pour un classement en niveau FUTSAL4
(Toujours en attente des pièces demandées pour l'homologation)

COURRIERS ENVOYÉS :

- Mairies Saint CHEF / BOUVESSE QUIRIEU suite visite éclairage.
- Clubs VALLEE BLEU / BALMES Nord Isère suite visite éclairage.
- Ligue Rhône Alpes confirmation éclairages Saint CHEF / BOUVESSE QUIRIEU.

COURRIERS REÇUS :

- Mairie de Villefontaine relevé éclairage.
- Mairie SEYSSINS – AOP stade Jean BEAUVALLET



COMMISSION D'APPEL

TÉL : 04 76 26 87 72

Mail de la commission : appel@isere.fff.fr

04.76.26.87.72 – mardi à partir de 16H00

REUNION DU MERCREDI 02/11/2016

Président : M. Vachetta

Présents : Mrs. Louis, Biserta, Kodjadjanian, Secco, Scarpa, Nodam

CONVOICATIONS

DOSSIER N°09 - 2016-2017 :

Appel du club de LCA FOOT 38 contre la décision de la commission de discipline parue le 13/10/2016, PV N° 313.

Match : GROUPEMENT FOOT SUD DAUPHINE / LCA FOOT 38 - U13 – NIVEAU1 – POULE E – PHASE 1- DU 01/10/16

L'audition aura lieu le Mardi 15/11/2016 à 19h00.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

DOSSIER N°08 - 2016-2017 :

Procédure d'urgence

Appel du club de FC2A contre la décision de la commission des règlements parue le 20/10/2016, PV N° 314, concernant le diplôme obligatoire en excellence de l'éducateur désigné.

L'audition aura lieu le Mardi 08/11/2016 à 19h30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MERCREDI 02/11/2016

RELEVE DE DECISION

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. Vachetta

Présents : A. Secco, V. Scarpa, G. Biserta, R. Nodam, J-M. Kodjadjanian.

DOSSIER N° 5 : Appel du club du canton de VINAY de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 04/10/2016, parue le 06/10/2016 ayant déclaré le joueur DURAND Samuel non licencié à la date de la rencontre.

Par ce motif la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de VINAY.

Le club de VINAY est amendé de la somme de 1 x100 € = 100€ pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.

MATCH : RIVES / VINAY – U19 – 1 ère DIVISION – POULE A – DU 24/09/2016.

La commission : Confirme la décision de la commission des règlements concernant le résultat du match, mais modifie l'amende de 100€ en 30€ pour joueur non qualifié.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

RELEVÉ DE DÉCISION

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. Vachetta

Présents : A. Secco, V. Scarpa, G. Biserta, R. Nodam, J-M. Kodkadjanian.

DOSSIER N° 6 : Appel du club de NOYAREY de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 11/10/2016 et parue le 13/10/2016 ayant déclaré le joueur DIALLO Boubacar, licence enregistrée le 29/09/2016, qualifié le 04/10/2016, n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de NOYAREY. Le club de NOYAREY est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

MATCH : VALLEE DE GRESSE 4 / NOYAREY – SENIORS – 2e DIVISION – POULE A – DU 02/10/2016.

La commission : Confirme la décision de la commission des règlements dans toutes ses dispositions.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Président

Michel VACHETTA

Secrétaire

André SECCO

